

**Complément d'avis n°2021/12-05
relatif à l'accréditation de
l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique
(EPISEN) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'avis n°2021/12-05 concernant la mise à jour des données certifiées 2021 (volumes horaires et crédits ECTS des formations), du règlement des études (explicitation de la durée de mobilité internationale obligatoire), ainsi que des maquettes des diplômes et suppléments aux diplômes (dénominations de l'établissement et des spécialités tels que spécifiées dans l'arrêté interministériel) pour les rendre entièrement cohérents et conformes.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON